

Recherche familiale sur un(e) résistant(e)

(Fiche réalisée par la Fondation de la Résistance et son département AERI)
Mars 2017

Votre père ou grand-père, votre mère ou grand-mère étaient un(e) résistant(e) et vous souhaiteriez en savoir plus sur son parcours et ses activités clandestines. Voici quelques pistes de recherches dans les fonds d'archives publics :

1) Dossiers individuels du Service Historique de la Défense (anciennement conservés au Bureau Résistance).

Les résistants dont les services ont été officiellement homologués par le ministère de la Défense disposent d'un dossier individuel.

Ainsi se côtoient :

- les membres des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI) qui ont constitué les maquis et les corps francs (260.000 hommes et femmes),
- les agents des Forces Françaises Combattantes (FFC) qui ont œuvré dans les réseaux de renseignements, d'action ou d'évasion (109.000 hommes et femmes),
- les membres de la Résistance Intérieure Française (RIF) créateurs de divers mouvements et organisations dont les services ne sont pas militaires mais qui justifient une pension à titre militaire (22.000 personnes qui ont été internées, déportées, blessées ou tuées),
- les personnels des Forces Françaises Libres (FFL) éléments constitutifs de l'armée régulière de la France Libre (52 000 hommes et femmes)
- et enfin les déportés et Internés résistants (DIR), le plus souvent extraits des différentes familles précitées (70.000 hommes et femmes).

Comment faire ?

Il faut interroger sur le site internet du Service Historique de la Défense (ou sur le Musée de la Résistance en ligne) la base de données des dossiers de résistants détenus par le SHD (série 16 P). **Les dossiers ne sont pas consultables en ligne mais uniquement sur place au château de Vincennes (accessible en métro ou par RER) après réservation.**

Liste alphabétique des dossiers d'homologation :

Sur le [site internet du SHD](#)

Sur le [Musée de la Résistance en ligne](#)

Les résistants qui ont été membres de réseaux de renseignements ou d'évasion ont un deuxième dossier, dont la liste est également consultable en ligne (série 28 P). Ces bases de données vous indiquent la cote du dossier à commander.

Dossiers individuels des agents de la France combattante, GR 28P 4 :

- [Réseaux de renseignement](#)
- [Réseaux d'évasion](#)

Dossiers individuels des agents des réseaux, [GR 28 P 11](#)

Vous pouvez compléter cette recherche en consultant le dossier d'homologation du réseau (série 17 P), mouvement (série 18P) ou maquis (série 19 P) auquel le résistant qui vous intéresse a appartenu (car chaque organisation clandestine reconnue officiellement a également un dossier).

Dossiers collectifs d'homologation :

- [Mouvements, résistance intérieure française](#)
- [Réseaux, FFC](#)
- [Maquis, FFI \(classement par département\)](#)

Avant de vous rendre au SHD à Vincennes, il faut au préalable s'inscrire et [réserver ses documents à l'avance](#).

Vous pouvez aussi effectuer une demande de reproduction sans venir sur place, par courrier : les [modalités sont indiquées sur le site](#).

Ces dossiers sont les premiers à consulter si vous ne savez rien des lieux où votre parent a mené ses actions de résistance. Quand vous aurez repéré dans ces dossiers l'endroit où il a été actif pendant la guerre et, mieux encore, dans quel département, éventuellement, il a obtenu une carte de Combattant volontaire de la Résistance (CVR), vous pourrez chercher à accéder à d'autres types de dossiers :

Archives privées

Certains liquidateurs de mouvements ou réseaux ont également déposé au Service historique de la Défense leurs archives privées dans lesquels on peut aussi trouver des dossiers de liquidation. Ces archives sont cotées dans la série K (fonds privés). A titre d'exemple, sous la cote 1K 634 sont conservées les archives de l'Organisation civile militaire (OCM) comprenant notamment près de 12.000 dossiers individuels de membres de ce mouvement.

Autres fonds contenant des dossiers nominatifs (liste non exhaustive) : réseau Alliance (1K843), réseau Armand-Spiritualist (1K861), Armée des Volontaires (1K875), mouvement Police et Patrie (1K980), réseau Cohors-Asturies (1K981), réseau Jade-Fitzroy (2009PA20).

2) Dossiers de Combattant Volontaire de la Résistance

Depuis la fin de la guerre environ 320.000 cartes officielles (« Combattants Volontaires de la Résistance », plus rarement « Combattants au titre de la Résistance ») ont été attribuées à des Résistants ou des membres des Forces Françaises Libres. Les dossiers personnels correspondant à ces cartes sont, selon les cas, assez fournis en renseignements sur les activités dans la Résistance et comprennent généralement une ou plusieurs attestations.

Attention : si votre parent a obtenu une carte de CVR, son dossier personnel est conservé dans le département où la demande de carte a été faite après la guerre, c'est-à-dire soit son lieu de résidence après la guerre, soit (s'il est décédé pendant la guerre) le lieu où il résidait et a résisté pendant la guerre.

La majorité des services départementaux de l'Office national des Anciens Combattants et

Victimes de guerre ont reversé ces dossiers aux archives départementales. Contactez d'abord par leur site internet les AD puis, s'ils n'ont pas encore ces dossiers de CVR, écrivez au Service départemental de l'ONAC concerné ; les services départementaux de l'ONAC sont généralement situés dans les chefs-lieux des départements et leurs coordonnées figurent dans l'annuaire téléphonique.

Sur internet, vous pouvez les trouver sur le site de l'ONAC : <http://www.onac-vg.fr>

3) Dossiers des déportés, morts en déportation, fusillés et massacrés en France

Les dossiers individuels des résistants, internés et déportés ayant obtenu la mention « Mort pour la France et les dossiers individuels des « personnes déplacées » au cours de la Seconde Guerre mondiale, à savoir les déportés, les prisonniers de guerre, les requis au titre du Service du Travail Obligatoire en Allemagne sont conservés par le Ministère de la Défense à Caen.

Si vous pouvez aller les consulter sur place, écrire au :

Département des archives des victimes des conflits contemporains, Service Historique de la Défense, Rue Neuve Bourg l'Abbé – 14000 CAEN

Donner les coordonnées de votre parent (nom, prénom, si possible date de naissance et ce que vous savez sur son sort : déporté, déporté décédé pendant sa déportation, fusillé pendant l'Occupation ou mort en métropole pendant les combats de la libération)

4) Dossiers nominatifs des Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine)

Certains fonds de la série 72AJ des archives nationales contiennent également des dossiers nominatifs de résistants. C'est le cas notamment des archives suivantes :

- Mouvement Défense de la France (72AJ/2078-2107- Dossiers individuels des membres du mouvement)
- Papiers de Jean GEMÄHLING (72AJ/2180-2195 - Fichiers et dossiers individuels des agents du réseau Kasanga)
- Papiers de Georges TOURNON (72AJ/2053 et 2054 - dossiers individuels des membres du réseau)
- Mouvement Résistance 72AJ/2469 à 2493 - Dossiers individuels des résistants, résistants déportés, ou de sympathisant(s), associé(e)(s), membres de l'amicale Résistance)

5) Cas particuliers :

• *Votre parent était officier dans l'armée française :*

Adressez-vous au Service Historique de la Défense pour consulter son dossier individuel d'officier.

• *S'il était sous-officier ou homme de troupe, deux solutions :*

- S'il est né avant 1914, son registre matricule se trouve aux archives départementales de son lieu de recensement à l'âge de 20 ans (ex : le dossier d'une personne née en 1904, résidant à Versailles en 1924 est conservé par les archives départementales des Yvelines). De nombreux services d'archives ont mis en ligne leurs registres d'incorporation militaire.

- Si sa date de naissance est postérieure à 1914, le dossier est conservé au centre des archives du personnel militaire (CAPM), caserne Bernadotte, à Pau.

Pour effectuer cette recherche, le minimum qui vous sera demandé est : nom, prénom, date et lieu de naissance. Le CAPM conserve également le fichier des décorations militaires notamment pour la Croix de guerre. L'autorisation d'accès aux dossiers n'est possible qu'à partir de 120 ans en comptant depuis la date de naissance de l'intéressé, 150 ans si le dossier comporte des renseignements médicaux. Exception : ils peuvent être communiqués aux descendants directs qui doivent justifier leur lien de parenté.

• ***Résistants fusillés au Mont-Valérien (commune de Suresnes)***

Depuis le 8 mai 2004, le fichier des fusillés du Mont Valérien est accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/>. Vous trouverez sur ce site un formulaire de recherche qui donne accès à une fiche synthétique. La fiche comporte les informations suivantes : nom, prénom, date de naissance, commune et département de naissance, profession, commune et département de résidence, lieu d'incarcération, motif, date du procès, lieu et date d'exécution, lieu d'incinération, lieu et date de première inhumation, date de la restitution du corps, lieu de l'inhumation finale, grade.

• ***Base de données des militaires décédés au cours de la Seconde Guerre mondiale, conscrits et militaires d'active, soldats réguliers et résistants.***

Cette base de données est accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/>. Les fiches, élaborées à partir des dossiers d'instruction, comprennent principalement le nom, le prénom, l'unité, la date, le lieu et le département de naissance, ainsi que la date, le lieu et la cause du décès – auxquels s'ajoute la mention « Mort pour la France » quand elle a été délivrée.

• ***Dossiers de décorations.***

Vous connaissez les décorations obtenues par votre parent ?

- S'il est Compagnon de la Libération, adressez-vous au Musée de l'Ordre de la Libération. Voir aussi les biographies des Compagnons sur internet (<http://www.ordredelaliberation.fr/>);

- S'il a été décoré de la Médaille de la Résistance, contactez la Commission nationale de la Médaille de la Résistance française (51 bis boulevard de la Tour Maubourg 75700 Paris cedex 07).

- S'il a obtenu la Légion d'Honneur, l'Ordre national du Mérite ou la Médaille Militaire, vous pouvez demander à consulter son dossier individuel auprès de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur (1 rue de Solferino, 75007 Paris). Vous pouvez aussi vous adresser à la Société d'entraide des Médaillés Militaires (36 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris) et la Société d'entraide des membres de la Légion d'Honneur (129 rue de Grenelle, 75007 Paris).